

COMMUNE  
DE MEYRARGUES



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 28 avril 2026**  
**à 19h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	26

Secrétaire de séance :		Gilles HAMHAMI-HAUTOT.
Conseillers municipaux présents :	23	Fabrice POUSSARDIN, Jean-Michel MOREAU, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Eric GIANNERINI, Fabienne MALYSZKO, Stéphanie LATOUR, Frédéric ORSINI, Sandrine HALBEDEL, Aurélie SANCHEZ, Gilles DURAND, Béatrice MICHEL, Richard ALEXANDRE, Frédéric BLANC, Marie-Chantal MANÈRA, Maeva CAILLAT, Gilles HAMHAMI-HAUTOT, Régine LE CROM, Sabrina SMATI, Michel WAGNER, Alexia LUCIANI, Tanguy LE COINTRE, Christian SALQUE, Florence GUILLEMANT.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	3	Mireille JOUVE (à Béatrice MICHEL), Pierre BERTRAND (à Gilles DURAND), Gilbert BOUGI (à Sabrina SMATI).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	1	Louis BURLE.

**Délibération n° D2026-31FS**

**Objet : BUDGET ANNEXE « VENTE DE CAVEAUX »  
EXERCICE 2026 – AFFECTATION DU  
RESULTAT 2025.**

**Exposé des motifs :**

Le virement à la section d'investissement ou autofinancement inscrit au budget primitif et complété ou non lors du budget supplémentaire et des décisions modificatives, n'est pas réalisé budgétairement dans l'exercice en cours mais voté, sous le vocable " réserves ", après l'approbation du compte financier unique (CFU) et constatation du résultat.

Il est rappelé que le CFU 2025 pour ce budget annexe présente, en sections d'exploitation et d'investissement et après reprise des résultats constatés en 2024, le résultat de clôture, suivant :

BUDGET ANNEXE CAVEAUX : RÉSULTAT DE CLÔTURE - EXERCICE 2025						
	Résultat clôture exercice 2024	Part excédent Exploitation 2024 affecté en Investissement BA 2025 (c/ 1068)	Résultat exercice 2025			Résultat de clôture exercice 2025
			Dépenses	Recettes	Total	
EXPLOITATION (c/002)	-53 333,80 €	0,00 €	34 483,44 €	14 936,22 €	-19 547,22 €	-72 881,02 €
INVESTISSEMENT (c/001)	64 412,88 €		9 641,46 €	0,00 €	-9 641,46 €	54 771,42 €
<b>TOTAL SECTIONS</b>	<b>11 079,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44 124,90 €</b>	<b>14 936,22 €</b>	<b>-29 188,68 €</b>	<b>-18 109,60 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300595-20260428-02026\_31FS-

L'équilibre de la section d'Investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des **restes à réaliser de l'exercice 2025 en section d'Investissement** qui s'élèvent à :

Restes à réaliser Investissement 2025	
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde = RAR R I - RAR D I	0,00 €

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;  
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-5, R. 1612-52 et R. 2221-90 ;  
 Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal au titre de la délibération n° D2026-09FS du 10 mars 2026 ;  
 Vu le CFU 2025 du budget annexe « vente de caveaux » approuvé par délibération n°D2026-26FS en date du 28 avril 2026 ;  
 À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

**Le Conseil Municipal décide de :**

**Article 1 :** AFFECTER le résultat de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2026		
Déficit exploitation	Part excédent E affecté en I R 1068 :	0,00 €
	Part déficit E affecté en E D 002 :	-72 881,02 €
-72 881,02 €	Excédent I reporté en I R 001 :	54 771,42 €

**Article 2 :** DIRE que Monsieur le Maire transmettra la présente :  
 - à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité ;  
 - à Monsieur le chef du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence.

Pour (présents et pouvoirs)	19	M. POUSSARDIN Fabrice M. MOREAU Jean-Michel Mme ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel M. GIANNERINI Éric Mme MALYSZKO Fabienne Mme LATOUR Stéphanie M. ORSINI Frédéric Mme HALBEDEL Sandrine Mme SANCHEZ Aurélie M. DURAND Gilles Mme MICHEL Béatrice M. ALEXANDRE Richard Mme JOUVE Mireille M. BLANC Frédéric Mme MANERA Marie-Chantal M. BERTRAND Pierre Mme CAILLAT Maeva M. HAMHAMI-HAUTOT Gilles Mme LE CROM Régine
Contre (présents et pouvoirs)	5	M. BOUGI Gilbert Mme SMATI Sabrina M. WAGNER Michel Mme LUCIANI Alexia M. LE COINTRE Tanguy
Abstentions (présents et pouvoirs)	2	M. SALQUE Christian Mme GUILLEMANT Florence

**Le Secrétaire de séance**  
 Gilles HAMHAMI-HAUTOT




**Le Maire**  
 Fabrice POUSSARDIN



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.*

Acte rendu exécutoire  
 après publication sur le site internet de la commune  
 (<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

11 Juin 2026

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

REÇU EN PREFECTURE  
 le 30/04/2026  
 Application agréée E-legalite.com

99\_DE-010-21100595-20260428-D2026\_01FS-